

Décret n° 2007-119 du 30 janvier 2007 portant statut des agents de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. —

Chapitre II : Recrutement.

Santé et PNCVT

Lois et décrets (LODA)

Modifie

Date	20/07/2014
Jurisdiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	ECOP0600820D
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000821326

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] sur une liste d'aptitude. 1° Les deux concours externes sont ouverts aux candidats titulaires d'une licence, d'un autre diplôme classé au moins parmi les diplômes de niveau II ou d'une qualification reconnue [...] Les emplois offerts à l'un des concours et non pourvus peuvent être attribués à des candidats au titre des autres concours par décision du ministre chargé de l'économie, après avis des présidents des jurys [...]

[...] A l'issue du stage, les inspecteurs stagiaires sont soit titularisés s'ils sont reconnus aptes à exercer leurs fonctions, soit autorisés à accomplir une nouvelle période de stage, soit remis à la disposition [...]

[...] d'inscription sur une liste d'aptitude. 1° Les deux concours externes sont ouverts aux candidats titulaires d'une licence, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue [...] Les emplois offerts à l'un des concours et non pourvus peuvent être attribués à des candidats au titre des autres concours par décision du ministre chargé de l'économie, après avis des présidents des jurys [...]

RÉFÉRENCE

DECRET ECOP0600820D du 20 juillet 2014, « Décret n° 2007-119 du 30 janvier 2007 portant statut des agents de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. – Chapitre II : Recrutement. ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000821326> (consulté le 28 août 2026).